

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 024-6059/19/BM

■ Attribution d'une subvention dans le cadre de la création d'une Ecole du numérique à l'association "La Plateforme Marseille"- Approbation d'une convention

MET 19/11219/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 44 000 emplois et de 7 000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 8 milliards d'euros, constitue un écosystème de rayonnement mondial.

Toutefois, l'étude du marché de l'emploi local montre une carence de compétences numériques, constat confirmé par le club TOP 20, association qui fédère les grandes entreprises de la métropole Aix-Marseille Provence, réalisant chacune plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. En outre, le taux de chômage de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et plus particulièrement de certains Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de Marseille et de la population féminine, demeurent très élevé.

Lancé en 2017 par l'Etat, le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) vise à permettre de former, d'accompagner des demandeurs d'emploi et des jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail, qui résident notamment en QPV, à travers le financement de parcours de formation. Dans ce cadre, le lancement du programme #10Knum « 10 000 formations au numérique » initié dans le cadre du PIC et avec le soutien du ministère du Travail, la Grande École du Numérique a permis le labelliser des projets « Label GEN » (Grande Ecole du Numérique).

En décembre 2018, plusieurs projets de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur ont été labellisés. Parmi les lauréats, l'association « Ecole de la Métropole AMP » rebaptisée fin mai 2019 « La Plateforme Marseille », propose en un lieu unique différentes formations d'excellence aux métiers du numérique.

Signé le 20 Juin 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019

Cette école, située au 8 rue Hozier dans le 2^{ème} arrondissement de Marseille, dans un bâtiment mis à disposition du Conseil Départemental 13, permet de répondre aux enjeux suivants :

- Constituer un vivier de compétences disponibles pour les entreprises
- Accroître la visibilité des écoles et formations déjà existantes
- Augmenter le nombre de personnes formées tout en constituant un levier d'inclusion sociale pour des populations peu ou pas qualifiées

Pour répondre à ces enjeux, cette école propose en fonction du public visé 3 types de formations :

1. La « Coding school » s'adresse à tous ceux qui souhaitent s'ouvrir les portes des métiers du numérique, sans préjugés de niveau ou de ressources. Avec ou sans bac, sans limite d'âge, totalement gratuite, la Coding School offre leur chance à ceux qui veulent faire du numérique leur avenir. Son modèle pédagogique unique s'adapte aux besoins de chacun. Cette formation délivre un titre homologué par l'Etat (Répertoire National des Certifications Professionnelles de niveau 3) de développeur web dès la première année, suivi d'une spécialité en web mobile et d'un stage la seconde année.

L'intégration professionnelle est réalisée au travers d'un projet professionnel tutoré, porté par des entreprises partenaires et réalisé dès la première année. Un stage de 4 à 6 mois en fin de seconde année conclut le parcours. La Coding School développe aussi une pédagogie unique, centrée sur l'apprenant et orientée projet, dans un lieu dédié construit spécifiquement pour catalyser l'apprentissage.

2. Le Centrale Digital Lab, diplôme post-graduate en partenariat avec l'Ecole Centrale Marseille forme à l'une des spécialités du numérique les plus recherchées : l'Intelligence Artificielle (IA). Une formation de haut niveau, ouverte aux étudiants diplômés d'un BAC+5, ou en césure, ayant l'ambition de faire une carrière professionnelle dans le domaine de l'IA. Les projets de terrain, portés par les entreprises partenaires, sont les moteurs de l'apprentissage pour comprendre et découvrir les enjeux du domaine. Chaque étudiant participera à la réalisation de projets réels, mis en œuvre à l'aide d'une pédagogie spécifique. Le cursus s'articule autour de trois périodes, réparties sur un an :
 - a. 4 semaines de mise à niveau intensive en IA ;
 - b. 2 à 4 projets, de 6 semaines chacun, portés par des entreprises ;
 - c. Un stage de 6 mois à l'international dans des entreprises partenaires.
3. « Executive Education » une offre de formation dans le cadre de la formation continue des cadres de haut niveau au sein des entreprises. Avec cette formation, ils seront formés aux nouvelles technologies et plus particulièrement l'IA ce qui constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour rester concurrentiel dans un environnement en mutation continue. Les formations s'articulent autour de formules de 2 jours ou d'une semaine avec 4 sessions de rappel de 2 jours chaque trimestre.

La première promotion d'élève est attendue pour septembre 2019.

La mise en place de cette école et de ses formations requiert un budget prévisionnel pour l'année 2019 qui est le suivant :

BUDGET CONSOLIDE

CHARGES		PRODUITS	
ACHATS DE FONCTIONNEMENT	105 000	DROIT DE SCOLARITE/FORMATION CONTINUE	130 000
Matériel informatique LDD/leasing	90 000	SUBVENTIONS PUBLIQUES	550 000
Autres fournitures	15 000	Subvention Grande Ecole du Numérique	250 000
COUTS DE STRUCTURE	400 000	REGION subvention spécifique	250 000
Locations immobilières et mobilières	0	Metropole	50 000
Entretien et réparation	30 000		
Assurance	40 000		
Achat de documentation	25 000		
Eau et energie	16 000		
Honoraires comptables et juridiques	30 000		
Site web et RP	30 000		
Publicité/recrutement (salons, presse)	115 000		
Frais (déplacement/représentation)	25 000		
Frais postaux/communication	10 000		
Frais bancaires	1 000		
Frais Hébergement	78 000		
CORPS PEDAGOGIQUE	671 150		
Simplon	19 500		
Equipe pedagogique permanente	311 650		
Intervenants	268 000		
Partenaires extérieurs formation continue	72 000		
EQUIPE DE GESTION/DEVELOPPEMENT COMMERCIAL	340 480		
Direction, comptabilité, secrétariat, accueil (5 p)	143 500	MECENAT	836 630
Equipe développement/entreprises, formation continue, étudiants (2p)	132 300		
1 assistant social (1p)	35 280		
1 agent d'entretien (1p)	29 400		
TOTAL	1 516 630	TOTAL	1 516 630

Le soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille Provence s'élèvera à 50 000 euros, représentant 3,3 % du budget prévisionnel 2019 d'un montant de 1 516 630 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5218-1 et suivants;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019

- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- L'avis de la Commission chargée du suivi et de la cohérence des subventions.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille Provence de soutenir la création d'une Ecole du Numérique sur Marseille.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association « La Plateforme Marseille » une subvention totale de 50 000 euros au titre des frais de fonctionnement pour l'année 2019.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière à conclure avec l'association « La Plateforme Marseille ».

Article 3 :

Madame la Présidente ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée et tous les documents y afférant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires de 50 000 euros seront pris en charge sur le budget centralisé métropolitain. La dépense en résultant sera imputée sur le budget centralisé métropolitain, sur la ligne sous-politique B370 chapitre 65 - nature 65748 - fonction 61 qui présente les disponibilités nécessaires.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Enseignement supérieur,
Recherche et Santé

Frédéric COLLART

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 juillet 2019